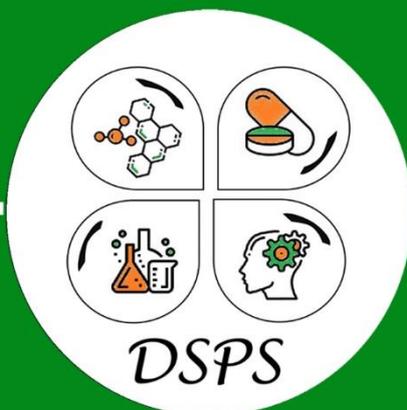




# DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DES PRODUITS DE SANTE (DSPS)



Que vous soyez interne DSPS en poste ou bien que vous vous destiniez à cette filière, ce guide est fait pour vous, bienvenue !

Suite à la réforme du 3ème cycle des études de pharmacie, la maquette du Diplôme d'Etudes Spécialisées (DES) de Pharmacie Hospitalière a été révisée. Les précédentes options de pharmacie hospitalière : PH-PR (Pharmacie Hospitalière Pratique et Recherche) et PIBM (Pharmacie Industrielle et BioMédicale) laissent place à de nouvelles options et modalités d'accès aux stages. En particulier, l'option PIBM sera remplacée par l'option **DSPS** (Développement et Sécurisation des Produits de Santé).

La FNSIP-BM (Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale) vous propose ce guide afin de vous éclairer sur la nouvelle maquette de pharmacie hospitalière et plus particulièrement l'option DSPS qui permet aux internes qui le souhaitent de s'orienter vers une carrière industrielle ou en instances de santé.

Ainsi, vous tenez dans vos mains la première édition du livret DSPS de la FNSIP-BM. Véritable bible, il vous détaillera la filière DSPS et vous sera d'une aide précieuse au quotidien !

Dans ce livret, différentes informations vous trouverez.

En effet, le schéma général du DES de Pharmacie Hospitalière, ainsi que le parcours du DES de Pharmacie Hospitalière - option DSPS vous seront détaillés.

Par ailleurs, les formations possibles durant l'internat, les outils clés pour obtenir un stage en industrie ainsi que les débouchés professionnels seront abordés.

Des questions importantes relatives à cette filière nous sont régulièrement posées : « *Comment réussir au mieux sa formation d'interne ? Pourquoi et comment construire une maquette ?* », « *Quels sont les débouchés après l'internat ?* », « *Quelles sont les compétences, les qualités requises pour travailler dans le monde de l'industrie pharmaceutique ?* », « *Quels sont les différences, les avantages et les inconvénients de cette option par rapport à la filière courte ?* », « *Comment choisir ?* » etc.

L'objectif de ce livret est donc de répondre le plus clairement possible à ces questions. Il apportera les précisions nécessaires aux internes, notamment pour le choix d'option, et saura orienter les étudiants qui se posent simplement la question avant de se présenter au concours de l'Internat.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué, de prêt ou de loin, à l'édition du présent livret. Nous vous souhaitons un excellent internat et que ce guide vous soit profitable et utile.

Pour le bureau national de la FNSIP-BM.

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. Le DES de Pharmacie Hospitalière : schéma général.....          | 4  |
| a) Différentes spécialités du DES de Pharmacie Hospitalière :..... | 4  |
| b) Organisation du DES de Pharmacie Hospitalière.....              | 5  |
| 2. Détail d'un parcours DES PH, option DSPS.....                   | 6  |
| a) Présentation de l'option DSPS.....                              | 6  |
| b) Cursus de l'option DSPS.....                                    | 6  |
| c) Comparaison option DSPS vs filière courte industrie.....        | 9  |
| 3. Option DSPS : Construire sa maquette et choisir son option..... | 11 |
| a) Qu'est-ce qu'une maquette ?.....                                | 11 |
| b) À quoi sert cette maquette ?.....                               | 11 |
| c) Comment procéder ?.....   | 12 |
| d) Le choix de l'option.....                                       | 13 |
| 4) Formations possibles durant ton internat.....                   | 14 |
| a) FST = Formations Spécialisées Transversales.....                | 14 |
| b) Formations spécifiques disponibles (Masters, DU).....           | 15 |
| a) Stage industriel et agrément : procédure.....                   | 18 |
| b) Les stages en instances de santé.....                           | 21 |
| c) Les stages à l'étranger.....                                    | 22 |
| 6) Les outils clés pour obtenir un stage.....                      | 23 |
| a) Le CV.....  | 23 |
| b) L'entretien.....  | 25 |
| c) Hey mate ! Do you speak English ?.....                          | 26 |
| d) Les réseaux : LinkedIn, Leem, Viadeo.....                       | 26 |
| 7) Les débouchés professionnels de l'option DSPS.....              | 27 |
| a) Carrières dans l'industrie pharmaceutique.....                  | 27 |
| b) Carrières dans les instances de santé.....                      | 29 |

## 1. Le DES de Pharmacie Hospitalière : schéma général

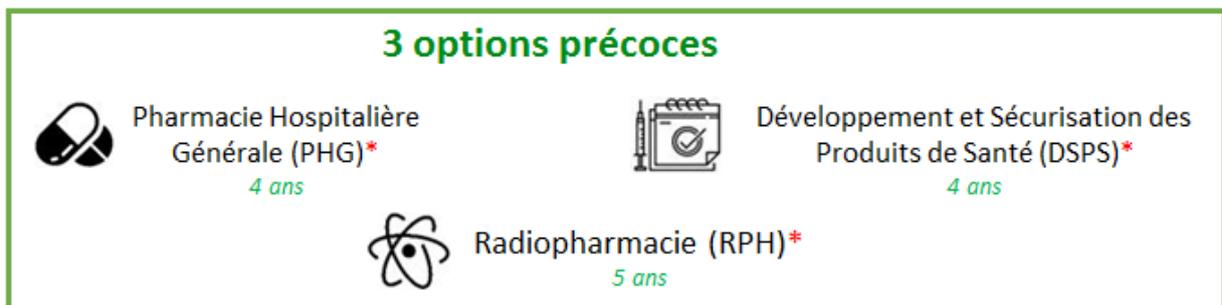
Le DES de Pharmacie Hospitalière (DES PH) forme des praticiens hospitaliers et praticiens hospitalo-universitaires destinés à exercer la Pharmacie en établissement de santé public ou privé, des pharmaciens exerçant dans l'industrie des produits de santé ou des organismes de santé. L'objectif de ce DES est donc d'acquérir des connaissances et des compétences à la fois transversales à toutes les spécialités et spécifiques à la spécialité suivie.

Le DES de Pharmacie Hospitalière comporte 3 options précoces et ouvre droit au suivi de l'une des 4 formations spécialisées transversales (FST) (cf. (4)).

La nouvelle maquette apporte des modifications mais conserve un cursus général en **4 ans**, sauf pour la radiopharmacie qui se déroule en 5 ans.

Un **contrat de formation explicitant le projet pédagogique de l'interne** devra être établi en début de cursus entre l'étudiant, l'UFR de rattachement et la commission régionale (cf. (3)).

### a) Différentes spécialités du DES de Pharmacie Hospitalière :



\* Stages en laboratoires de recherche agréés possibles

L'interne est libre de choisir l'une de ces 3 options précoces proposées par le DES de Pharmacie Hospitalière. **Le choix de cette option se fait entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> semestre.**

## b) Organisation du DES de Pharmacie Hospitalière

### Trois différentes phases :

1 an = 2 semestres



*Figure 1: schéma général du DES PH*

- ✓ La phase 1 dite « **phase socle** », correspond à l'acquisition des connaissances de **base** de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession.
- ✓ La phase 2 dite « **phase d'approfondissement** », correspond à l'acquisition **approfondie** des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.
- ✓ La phase 3 dite « **phase de consolidation** », correspond à la **consolidation** de l'ensemble des connaissances et des compétences professionnelles nécessaires à l'exercice de la profession.

### **Focus thèse / mémoire**

**Thèse** = le sujet est validé par : le coordonnateur local et le directeur de l'UFR de rattachement. L'étudiant choisit son sujet au plus tard **avant la fin du 4° semestre**.

La thèse :

- Conduit au diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- Conditionne l'entrée en phase de consolidation
- Conditionne le statut du docteur junior

Elle est soutenue devant un jury présidé par un PU-PH et composé d'au moins 4 membres.

**Mémoire de DES** = en fin de **phase d'approfondissement**, il correspond à l'élaboration d'un article portant sur un travail dont le sujet est validé par le coordonnateur local.

*Pour les modalités : se renseigner auprès de votre scolarité et coordonnateur régional.*

## 2. Détail d'un parcours DES PH, option DSPS

### a) Présentation de l'option DSPS

Lors de l'internat en pharmacie option DSPS, vous pourrez réaliser des semestres hospitaliers, extrahospitaliers et industriels pour vous permettre de vous spécialiser dans le domaine de votre choix. Cette option offre une très bonne formation aux métiers de l'industrie et est également un très bon tremplin pour ceux qui souhaitent se tourner vers les instances de santé. D'autres débouchés, tels que: le milieu hospitalier, la recherche clinique etc... sont aussi possibles.

*Contrairement aux idées reçues, DSPS n'est pas une option dont l'unique débouché est l'industrie.*

Quelle que soit la spécialisation envisagée, la plus-value de l'interne en DSPS repose sur sa **connaissance du milieu hospitalier**.

### b) Cursus de l'option DSPS

L'internat dure au minimum 4 ans et comporte trois phases nommées respectivement phase **socle**, phase **d'approfondissement** et phase de **consolidation**. (1)

✓ La phase 1 dite « **phase socle** » = 2 ans = 4 semestres.

Dans cette phase, les deux premiers semestres doivent obligatoirement être effectués à l'hôpital en pharmacie à usage intérieur (PUI): lieux de stages ayant l'agrément dans l'un des trois secteurs de la pharmacie hospitalière :

- Pharmacie clinique - Prise en charge thérapeutique du patient
- Dispositifs médicaux - Stérilisation - Hygiène Hospitalière
- Technologies pharmaceutiques hospitalières - Contrôles

Les deux semestres suivants comportent : un semestre en PUI dans l'un des trois secteurs cités et un semestre dit libre (**cf. (5)**).

*L'ordre des stages est au choix de l'interne, sauf le stage libre qui peut être effectué soit en 3<sup>ème</sup> semestre soit en 4<sup>ème</sup> semestre.*

Cette phase permet donc d'appréhender le milieu hospitalier et le cœur de métier du pharmacien à l'hôpital.

Le stage libre peut permettre de commencer sa spécialisation en filière DSPS en commençant à construire son cursus professionnel personnalisé ; ou permettre aux indécis de découvrir d'autres structures et de choisir de manière éclairée leur option PHG ou DSPS.

En effet, entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> semestre, il vous sera demandé de **choisir votre option**.

En parallèle de ces 4 premiers stages, vous devrez valider 4 unités d'enseignements (1 UE par semestre).

- ✓ La phase 2 dite « **phase d'approfondissement** » = 1 an = 2 semestres.

Cette seconde phase (troisième année) permet d'effectuer un 4<sup>ème</sup> semestre en PUI. Ce stage sera l'occasion d'approfondir la formation commune de base en offrant une meilleure connaissance du circuit du médicament voire une certaine polyvalence, constituant l'une des plus-values de l'interne en pharmacie.

Il est aussi possible d'effectuer à nouveau un stage dans une structure extrahospitalière (industrie, agence etc.) et de dessiner plus clairement son cursus professionnel.

A la fin de cette phase, il faudra soutenir votre **thèse** d'exercice.

- ✓ La phase 3 dite « **phase de consolidation** » = 1 an = 2 semestres.

La dernière phase de l'internat en pharmacie option DSPS est totalement libre.

Le choix des postes se fait en fonction du projet professionnel et permet de découvrir des activités variées. L'option DSPS n'est pas limitée en termes de spécialisation : essais cliniques, pharmacovigilance, assurance qualité, affaires réglementaires, affaires médicales, accès au marché, médico-économie, biotechnologies...

Afin de terminer le DES de Pharmacie Hospitalière option DSPS, un **mémoire** devra être soutenu.

*Attention à garder une certaine cohérence dans son parcours: le CV en fin d'internat doit pouvoir être expliqué et compris par un recruteur.*

**Remarque** : Pour valider son diplôme, l'interne DSPS doit obligatoirement valider au minimum 1 semestre dans un établissement industriel agréé. Le premier stage industriel peut être réalisé à partir du 3<sup>ème</sup> semestre du DES de Pharmacie Hospitalière.

#### Validation du DES de Pharmacie Hospitalière option DSPS :

Pour valider votre DES de Pharmacie Hospitalière option DSPS, quatre conditions sont à respecter. Vous devez, lors de votre cursus :

- avoir validé **4 UEs**
- avoir validé les **8 semestres**
- avoir soutenu votre **thèse d'exercice**
- avoir soutenu un **mémoire**

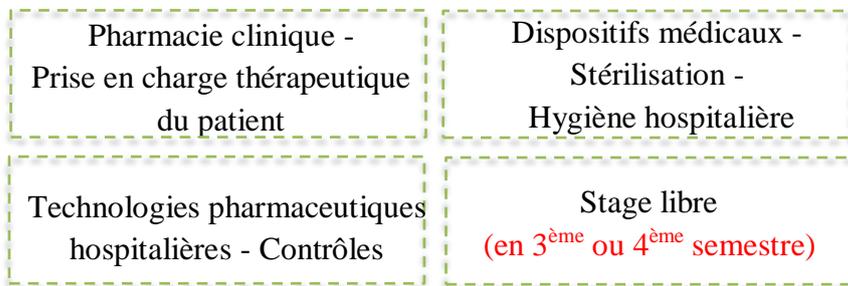
Au final, vous obtenez bien le DES de Pharmacie Hospitalière ! DSPS reste une option qui vous a permis de vous spécialiser dans le domaine de votre choix.

**!/\ Réorientation possible jusqu'à la fin de la phase d'approfondissement.**

## Schéma explicatif de la maquette de l'option DSPS

### PHASE SOCLE (commune) 2 ans – 4 semestres

**100 heures de cours obligatoires par semestre**



#### Connaissances de bases à acquérir (4 UEs)

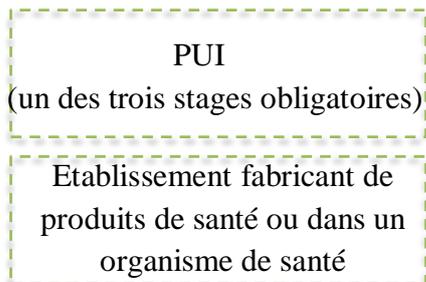
- Pharmacie clinique – Prise en charge thérapeutique du patient
- Dispositifs médicaux- Stérilisation - Hygiène hospitalière
- Technologies pharmaceutiques hospitalières - Contrôles
- Assurance qualité - Gestion des risques - Evaluation des pratiques professionnelles

!/\ Ordre des stages au choix sauf le « stage libre » S3 ou S4

- Autoévaluation (milieu et fin de semestre)
- Évaluation par le responsable local (en fin de semestre)

Via la plateforme  
SIDES

### PHASE D'APPROFONDISSEMENT (DSPS) 1 an – 2 semestres



- Agréé pour l'interne
- En accord avec le contrat de formation

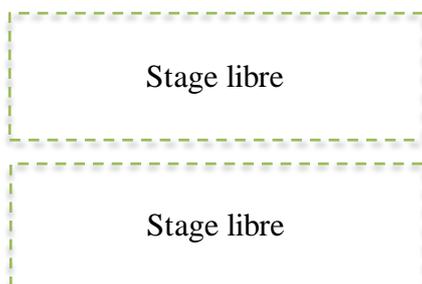
**A la fin de cette phase, l'interne doit avoir :**

- Validé les 4 UEs
- Soutenu sa **thèse** d'exercice

→ validation des autoévaluations et du e-carnet par le responsable de chaque discipline.

**Remarque :** Pour les trois options précoces une dérogation à la maquette peut être accordée pour réaliser une **année recherche**.

### PHASE DE CONSOLIDATION (DSPS) 1 an – 2 semestres



- En accord avec le contrat de formation
- Dans un établissement agréé pour l'interne

→ **Soutenance du mémoire de DES** : présentation d'un travail personnel devant un jury pluridisciplinaire.

### c) Comparaison option DSPS vs filière courte industrie

Un tiers des internes DSPS travaillent en industrie pharmaceutique, cependant une filière dite « courte » dédiée à la formation des futurs pharmaciens industriels existe.



Quel est donc l'intérêt de choisir l'une ou l'autre de ces voies ?

| DSPS  | Filière industrielle courte   |
|---|---|
| Bac + 9 ans (au minimum)  | Bac + 6 ans   |
| Réelle <b>connaissance du milieu hospitalier</b> ,<br>Dialogue facilité avec les médecins et les professionnels de santé en général<br>(5AHU + internat)              | Initiation au milieu hospitalier<br>(5AHU)  |
| Spécialisation dans un domaine (master, thèse d'Université, DU, DIU) tout en gardant une <b>polyvalence</b>   | Spécialisation dans un domaine:<br>Master en 6 <sup>°</sup> A de pharmacie puis, possibilité de réaliser une thèse de recherche |
| Encore quelques enseignements universitaires + examens  | Absence d'enseignement universitaire (hors formation continue et démarche personnelle)  |
| Possibilité de stage à l'étranger   |   |
| Ouverture d'esprit sur l'ensemble du circuit du médicament  | Ouverture d'esprit moins marquée, plus théorique  |
| <b>Réseau professionnel +++ (stages)</b>  | Réseau professionnel  |
| Mémoire / thèse de DES avec souvent de multiples choix de sujets  | Thèse d'exercice à réaliser dans les 2 ans après l'obtention du diplôme   |
| Sortie tardive sur le marché du travail, plus d'expériences   | Sortie « jeune » sur le marché du travail, moins d'expériences  |
| A la sortie de l'internat : salaire +/- identique à celui d'une filière courte.<br>Le salaire dépend du poste occupé mais plus-value du DES                           | Salaire en fonction du poste occupé   |
| <b>Evolution plus rapide en début de carrière</b>   | Evolution plus lente en début de carrière   |
| <b>Insertion professionnelle plus progressive</b> , plus « protégée » et plus « cadrée »,<br>tout en ayant un salaire et de l'autonomie                               | Insertion professionnelle directement après le M2   |
| <i>S'orienter vers une filière longue ou courte reste un <b>choix personnel</b></i>   |   |
| N'a pas encore choisi sa spécialisation: en cours de réflexion  | Volonté précoce de travailler en industrie - Domaine précis   |
| Souhaite prolonger ses études et entrer dans le monde du travail plus progressivement   | Souhaite entrer plus rapidement dans le monde du travail  |
| Aime la "Clinique" – souhaite découvrir le monde hospitalier  | /   |
| <b>/!\ Attention aux idées reçues</b> : ce n'est pas de tout repos =<br>Concours difficile + 4 ans d'enseignements universitaires + activité professionnelle prenante | Ne souhaite pas passer un 2 <sup>°</sup> concours   |

**Interne** = personne responsable qui pourra prendre des initiatives, les argumenter et les mettre en application avec son équipe.

### Qualités de l'interne :



→ DSPS = Vision plus globale du métier de pharmacien avec une sensibilité clinique et une meilleure connaissance du circuit du médicament et du système de santé ←

*Lorsque l'on sait que l'hôpital est un des plus gros clients de l'industrie pharmaceutique, cela constitue de facto une sérieuse plus-value !*

Quel que soit le débouché professionnel envisagé, il est important de garder en tête que vous **devrez vous vendre et vendre votre cursus à un recruteur**, que ce soit en établissement public ou privé.

**Votre parcours et votre profil sont bons et uniques, à vous de montrer votre plus-value.**

### 3. Option DSPS : Construire sa maquette et choisir son option

#### a) Qu'est-ce qu'une maquette ?

La maquette est une modélisation par écrit du cursus **déjà réalisé et à venir** afin d'aboutir à une formation en adéquation avec votre **projet professionnel**. Elle doit être établie entre le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestre (et est validée par une commission pédagogique régionale et/ou par votre coordonnateur local, selon les modalités de chaque région (*n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre coordonnateur et/ou de vos représentants locaux*)).

La maquette doit contenir les domaines de formation souhaités pour tous les semestres, éventuellement les services souhaités, les enseignements choisis et envisagés; et spécifie votre choix d'option (PHG ou DSPS ou RPH).

**N.B.** : commission régionale composée *a minima* des coordonnateurs régional et local.

#### b) À quoi sert cette maquette ?

Elle permet de mieux visualiser et **anticiper** son cursus, d'apprécier la cohérence de son parcours, et de respecter les obligations légales.

Elle implique l'investissement de l'interne qui doit se résoudre à cet exercice difficile mais indispensable de projection dans l'avenir. Cela oblige à se poser les questions essentielles pour son avenir: « *vers quelle voie je m'oriente ?* », « *quelles formations théoriques et pratiques seront nécessaires / importantes pour y parvenir ?* », « *comment me différencier des autres internes DSPS et des filières courtes ?* ». Il est toujours important de communiquer avec d'autres internes ou des responsables pédagogiques afin d'évaluer la robustesse de cette maquette au regard de la réalité du terrain et ainsi d'identifier en amont les projets mal construits ou difficilement réalisables.

**/!\ La maquette n'est pas figée:** elle peut évoluer et être modifiée. D'ailleurs, un cursus DSPS s'affine au fur et à mesure des rencontres et des opportunités !

Pour conclure, c'est un exercice obligatoire et nécessaire mais il ne faut pas perdre de vue qu'il consolidera la vision que vous avez de votre cursus et de votre future vie professionnelle.

**So, let's do this !**

### c) Comment procéder ?

La **première étape** est de savoir ce que l'on veut faire de son internat et ce que l'on envisage comme avenir professionnel, tout en ayant connaissance des tendances du marché du travail, afin de ne pas se retrouver dans un domaine saturé en sortie d'internat.

Il faut commencer par se poser deux questions :

« *Quels domaines m'intéressent ?* »

« *Quels métiers ai-je envie de faire ?* »

Si vous n'avez pas encore de réponses à ces questions, vous pouvez vous renseigner sur les possibilités qu'offrent les études de Pharmacie à l'aide d'internet / réseaux sociaux et en allant dans des évènements :

|  |   |
|--|---|
|  <p><b>Internet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site de la FNSIP-BM :<br/><a href="http://www.fnsipbm.fr">http://www.fnsipbm.fr</a></li> <li>- Le site des associations locales</li> <li>- Les revues Observance et Observance hors-série :<br/><a href="http://www.fnsipbm.fr">http://www.fnsipbm.fr</a> &gt; “communication” &gt; “observance”</li> <li>- Site du LEEM (Les entreprises du Médicament) :<br/><a href="http://www.leem.org">www.leem.org</a></li> <li>- Site du SNITEM (Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales):<br/><a href="http://www.snitem.fr/">http://www.snitem.fr/</a></li> <li>- Site de l'ANEPF (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)<br/><a href="https://www.anepf.org">https://www.anepf.org</a></li> </ul> | <p><b>Réseaux sociaux</b></p> <p>Linked </p> <p>@PIBM</p> <p><b>Evènements</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soirée parrainage industriel organisée par le SIPHIF</li> <li>- Soirée « Les métiers de l'industrie » organisée par le SIPHL</li> <li>- Journées DSPS (PIBM) organisées par les associations locales (Montpellier, Toulouse...)</li> <li>- Forum des métiers (différentes villes)</li> </ul> |
|  | <p><b>Visites de sites industriels</b></p>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production</li> <li>- Recherche et développement</li> <li>- Etc...</li> </ul>   |

**Et surtout ne pas hésiter à poser vos questions aux VPs (PIBM) DSPS au niveau local ou national.**

**Une fois l'orientation professionnelle trouvée:** il faut rechercher des postes d'internes correspondants, des formations (UE, DU, master,...) et ainsi créer sa maquette.

Il existe une liste de tous les postes hospitaliers sur le site internet de l'ARS de votre région d'origine ou sur les sites des associations locales.

Sans oublier la liste nationale des stages industriels sur le site de la FNSIP-BM et les fiches de postes disponibles. **(2)**

Et pour rendre tout ça vraiment attractif et adapté à chaque personnalité et à chaque cursus, il est également possible de demander à **ouvrir** de nouveaux postes.

**Votre parcours sera ainsi unique !**

Pour cela, un **dossier de demande d'agrément** doit être déposé à votre responsable, à votre ARS et à vos responsables pédagogiques, pour validation. Vous pourrez vous renseigner auprès de votre association locale. **!/\** Une seule date par an pour la commission de demande d'agrément.

Pour résumer, l'élaboration de votre maquette vous permettra de vous projeter dans votre parcours futur et d'être cohérent dans vos choix de postes et d'enseignements pour ainsi donner une ligne directrice à votre cursus. Cette maquette pourra évoluer en fonction de vos semestres et de vos intérêts pour certains secteurs. Les quatre ans d'internat vous permettent aussi de découvrir différents domaines et d'acquérir des compétences **transversales**.

#### **d) Le choix de l'option**

Le choix de l'option repose uniquement sur le **projet professionnel**. La première expérience hospitalière et les semestres libres offrent une bonne vision des différentes carrières qui s'offrent à vous. Néanmoins, pour les plus indécis, ce choix peut également s'axer autour de l'intérêt porté à la PUI.

En effet, avec l'option DSPS on choisit de « s'éloigner » de la PUI au sens strict du terme sans toutefois en être exclu. *Par exemple*, il reste possible de se spécialiser dans les dispositifs médicaux, une activité classiquement attribuée à la PUI.

A chaque interne ses **centres d'intérêts** et donc un **cursus personnalisé**.

**A noter** : comme disposé dans le [décret n°2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur](#), le DES de Pharmacie Hospitalière option DSPS permet de travailler en PUI. Cependant, la compétition sera plus rude; en effet il faudra arriver à justifier votre envie de revenir à l'hôpital.

## 4) Formations possibles durant ton internat

### a) FST = Formations Spécialisées Transversales

Accessibles sur lettre de motivation en 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année d'internat.

Ces formations sont **optionnelles**, elles viennent compléter votre formation d'un an afin d'acquérir des connaissances et des compétences supplémentaires. Cela s'inscrit dans un **projet professionnel pertinent**; en effet il y a un nombre de place limité pour chaque FST.

4 FST disponibles :

- FST Pharmacologie médicale/thérapeutique
- FST Hygiène-prévention de l'infection, résistances
- FST Thérapie cellulaire, transfusion
- FST Bio-informatique médicale

Ouvre droit à un exercice complémentaire d'une **surspécialité** au sein de la spécialité suivie, mais n'amène pas à un diplôme proprement dit.

***N.B.** : Un stage accompli dans le cadre de la maquette de formation d'un Diplôme d'Etudes Spécialisées peut être validant pour une formation spécialisée transversale.*

- **Quand postuler ?**
  - Dès la 3<sup>ème</sup> année
  - 4 mois avant le début de la FST
- **Comment postuler ?**
  - Contacter le professeur qui pilote la FST
  - Dans les villes pour lesquelles la FST est disponible - un arrêté annuel de répartition des postes sera publié
  - CV et lettre de motivation
- **Validation de la demande d'une FST ?**
  - Par le doyen, sur proposition de la commission locale
- **Modalités ?**
  - 2 candidatures successives sont possibles : 1 seule FST maximum
  - Ces FST sont constituées de stage à 100% et de cours sous forme de séminaires répartis au cours du semestre

## b) Formations spécifiques disponibles (Masters, DU)

Durant l'internat, il est tout à fait possible d'effectuer des formations spécifiques complémentaires, telles que Master 2 ou DU (diplôme universitaire).

### ➤ Masters 2

Une question récurrente au cours de l'internat : « *Faut-il faire un Master 2 ?* »

Et bien... Ça dépend !

Notre cursus d'interne est une formation à part entière et ne nécessite donc pas obligatoirement de master dès lors que la maquette est bien organisée (choix de postes cohérents et éventuelles formations complémentaires).

Le M2 n'est pas une exigence dans le monde professionnel, ce sont les compétences et le parcours de l'interne qui sont importants.

*Attention donc à ne pas cumuler les diplômes inutilement.*

Enfin, pourquoi faire un M2 ?



Le marché du travail actuel impose aux jeunes de se diversifier, d'avoir des parcours complets, atypiques et de se **démarquer**. Ainsi, en fonction de votre parcours, la réalisation d'un M2 peut se révéler être un réel atout.

### Voici quelques exemples pour illustrer :

- Si vous souhaitez rester dans le **milieu hospitalier**, le M2 peut être un plus
- Si vous jugez votre formation théorique de base **insuffisante** pour exercer votre futur métier, le M2 peut être un excellent complément (*ex : market access, management, qualité, économie de la santé, biothérapies, affaires réglementaires...*)
- Si vous souhaitez acquérir une **double formation** (*ex: un cursus d'internat axé sur la qualité complété par un M2 en affaires réglementaires*)
- Si vous souhaitez réaliser une **thèse d'Université**, le M2 est un prérequis incontournable ! **C'est donc le seul cursus où le M2 est obligatoire.**

La réalisation ou non d'un M2 doit donc rester une **décision individuelle** en mettant en balance ce que le master peut apporter à votre formation et aux débouchés professionnels au regard du travail que cela représente en le cumulant avec l'internat.

### ➤ DU

Chaque faculté propose un certain nombre de DU, différents d'une ville à une autre. Les DU permettent de **compléter** la formation pendant l'internat, réalisables en parallèle d'un semestre (sur les demi-journées de formation et/ou autonome).

*Comme pour les masters, rien ne sert de cumuler des diplômes inutilement. Le choix des DU doit rester cohérent avec vos envies et vos projets.*

Un DU est toujours rattaché à une faculté. Si ce n'est pas votre faculté de rattachement, vous serez amené à payer des frais d'inscription supplémentaires.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre faculté et celle des autres villes. Pensez également aux facultés de médecine et de sciences qui peuvent proposer des DU ouverts aux pharmaciens.

Vous trouverez également sur les sites de la FNSIP-BM (3) et de l'ANEPEF (4) une liste non exhaustive actualisée des DU et masters proposés en France.

### ➤ La thèse d'Université

Une thèse d'Université (thèse de sciences) peut être réalisée ou débutée en suivant un cursus DSPS. En effet, elle peut être intégrée dans la maquette - comme le M2 - grâce à l'année de recherche, les disponibilités et/ou sur les semestres libres.

Une thèse d'Université demande en général 3 ou 4 ans.

**Point pratique : Comment intégrer la réalisation du master avec sa maquette ?**

Il y a trois possibilités :

| Pendant l'internat   | En année de recherche   |
|--|---|
| <p>Certains stages d'internat (agrés «hors-domaine» ou stages industriels) peuvent également valider le stage du master. Une organisation en amont est alors nécessaire : voir si le responsable de stage accepte de vous libérer pour assister aux cours de master.</p> <p><b><u>N.B.</u></b> : Il peut être préférable de rester deux semestres consécutifs au même poste pour couvrir toute la durée du master 2.</p>                 | <p><u>En 1<sup>er</sup></u> : créer un <b>dossier de demande d'année de recherche</b> auprès de votre ARS de rattachement. Les dates de dépôt des dossiers se font généralement 4 à 5 mois avant le début de l'année recherche ; il faut donc <b>anticiper</b> ! Vous devrez trouver à <b>l'avance</b> le M2, le terrain de stage et monter un projet de recherche.</p> <p><u>En 2<sup>o</sup></u> : le dossier passe en commission d'année de recherche.</p> <p>Un arrêté annuel fixe, par régions, le nombre d'internes qui en bénéficieront. Si le projet est accepté, vous serez financé pendant 1 an. Il s'agit d'une année <b>en plus</b> des 8 semestres d'internat.</p> |
| En disponibilité   |   |
| <p>Par une <b>demande de mise en disponibilité</b> pour convenances personnelles pour une durée de 6 mois ou 1 an (durée maximale de 2 ans), notamment si l'année de recherche n'est pas acceptée ou si vous avez postulé à une autre bourse pour avoir un financement. En effet, pendant une disponibilité, vous <b>ne recevez plus</b> votre salaire d'interne. La disponibilité est <b>en plus</b> des 8 semestres de l'internat.</p> |   |

Il y a donc plusieurs possibilités pour intégrer la réalisation du master dans son cursus. Il faudra réfléchir notamment au nombre d'années d'internat envisagées.

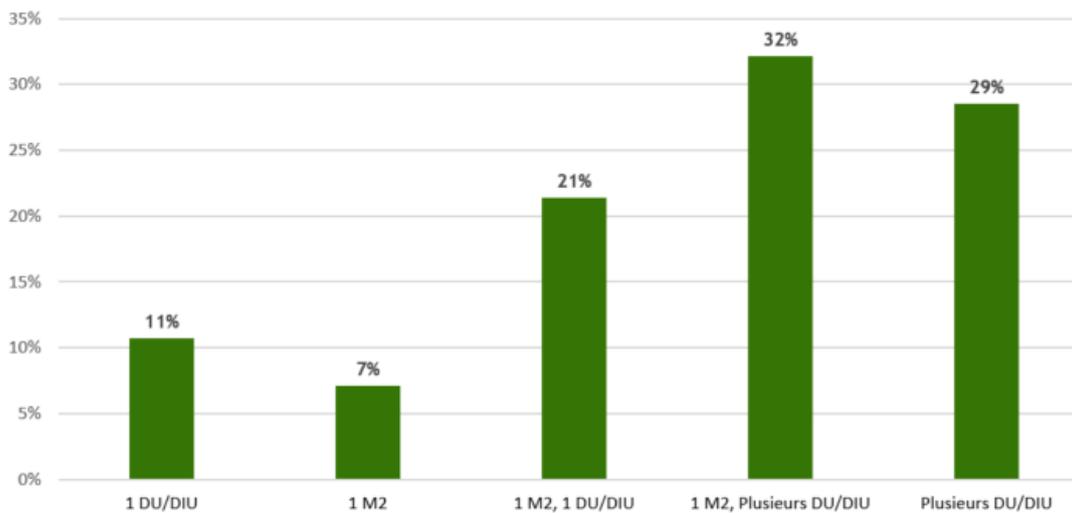
Par exemple, si vous comptez faire une thèse d'Université, vous pouvez réaliser votre master sur 2 semestres d'internat et utiliser l'année de recherche et/ou de

disponibilité pour réaliser la thèse. Au contraire, demander une année de recherche dans le cadre de son master 2 permet de « garder » ses autres semestres et diversifier son cursus.

**N.B.** : N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos représentants locaux pour connaître les dates de dépôt des dossiers et dates des commissions.

**Enquête réalisée auprès de 28 anciens internes de la filière PIBM / données 2017+2018 :**

**Formation(s) effectuée(s) durant votre internat ?**



La majorité des internes de cette filière effectue un master 2 +/- un DU.

**A quel moment le M2 a-t-il été réalisé ?**



Les 17 internes ayant effectué un M2 au cours de leur cursus ont principalement profité d'une disponibilité pour le réaliser.

## 5) Focus sur les stages dits « libres »

Un stage dit « libre », est comme son nom l'indique...**libre**. Il est donc possible d'effectuer un stage en industrie, en agence / instance de santé, à l'hôpital, à l'étranger etc.

### a) Stage industriel et agrément : procédure

A noter : la procédure de demande de stage « libre » (industrie, inter-CHU, étranger, disponibilité) connaît une procédure unique selon les textes, cependant il se peut que votre région ait une procédure un peu différente : absolument **se renseigner auprès de votre ARS et de votre coordonnateur régional**.

### Schéma général de la procédure (selon les textes) :

- ~ Rendre un dossier 4 mois avant le début du stage concerné au directeur de l'UFR de rattachement.
  - ~ Dossier de demande de stage comporte :
    - Projet de stage ;
    - Avis de la commission régionale ;
    - Avis du pharmacien gérant ou du responsable du lieu de stage agréé d'accueil ainsi que celui du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil ; le cas échéant.
- ➔ Accord donné par le directeur de l'UFR de rattachement après consultation des représentants de l'ARS et du CHU de rattachement.  
(Pour étayer cette demande, ne pas hésiter à y ajouter un CV et une lettre de motivation.)

L'accès à ces postes se fait selon une procédure **nationale**. Vous n'êtes plus contraints à votre région d'affectation pour les réaliser.

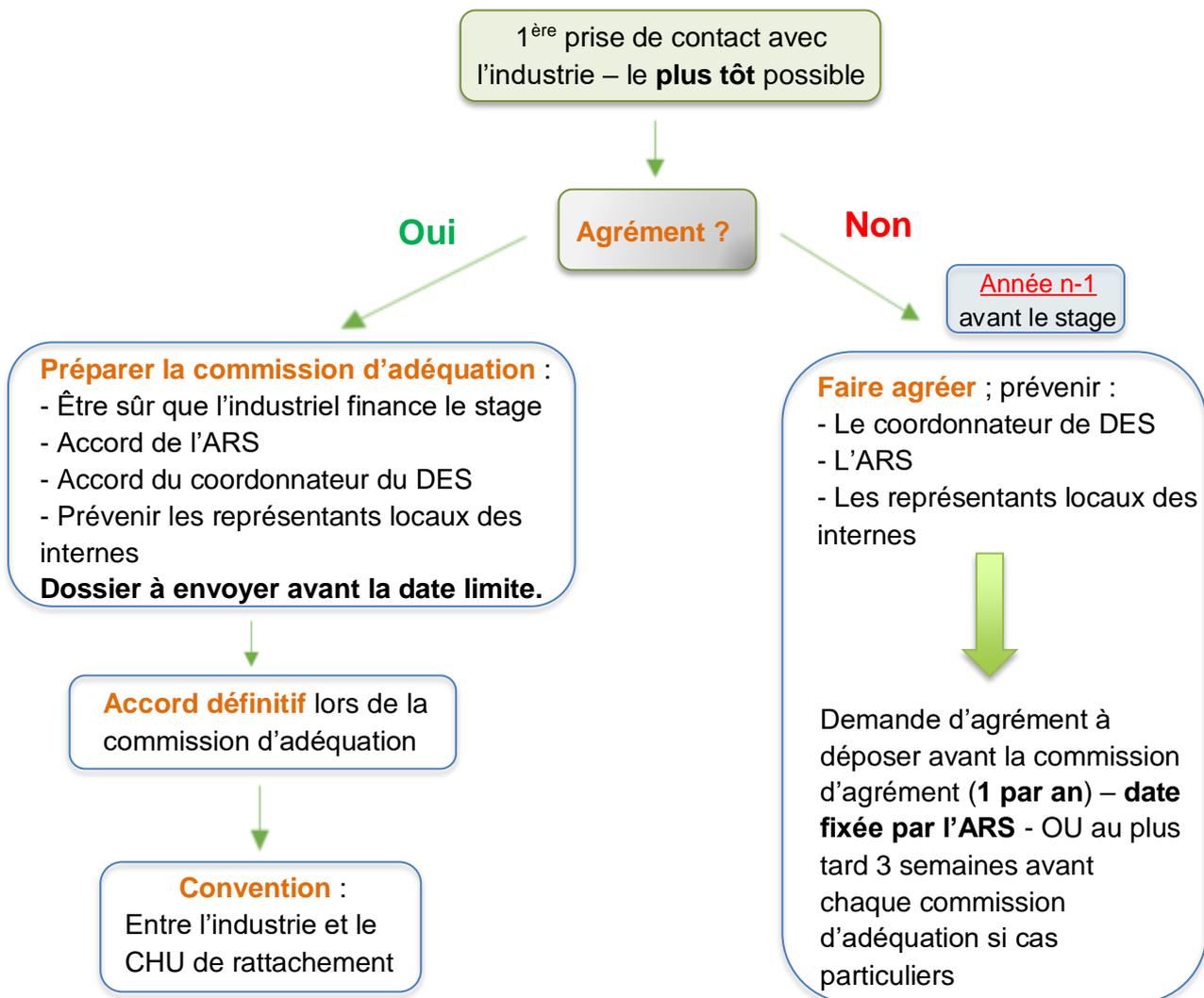
**Il vous suffit alors de postuler au(x) poste(s) choisi(s) !**

Et il s'agit bien de « postuler » ! Lors de ces stages industriels, on se met réellement en position de candidature avec CV +/- lettre de motivation et entretien.

Théoriquement, tout poste en industrie pharmaceutique peut faire l'objet d'un semestre d'internat à condition d'être agréé par la commission d'agrément, que les objectifs du stage soient validés par le coordinateur de l'option DSPS et que la structure puisse assurer la rémunération de l'interne.

Dans le but de vous aider dans ces démarches, la FNSIP-BM a mis en ligne une « procédure d'obtention d'un stage industriel ». (5)

Les agréments DSPS sont accordés à des établissements pharmaceutiques ou biomédicaux, et sont liés au projet pédagogique d'un étudiant.



**N.B.** : Lors de la recherche de stage, n'hésitez pas à postuler sur plusieurs postes (différentes villes ou différents services) pour se laisser le choix jusqu'au bout même si on en veut un à tout prix. *On peut avoir de bonnes surprises en entretien et changer d'avis.*

**Ne vous découragez pas** si vous n'avez pas de retour : vous n'aurez pas toujours 100% de réponses de la part des recruteurs !

### ➤ Cas d'un stage déjà agréé

**Stage déjà agréé = il n'y a plus qu'à postuler**

La liste des stages industriels agréés au niveau national ainsi que leur fiche de poste sont disponibles sur le site de la FNSIP-BM. (3)

Ce tableau est mis à jour régulièrement par le VP PIBM-DSPS de la FNSIP-BM. Celui-ci récolte et centralise les informations en collaboration avec les VP PIBM-DSPS locaux. Il faudra alors constituer un dossier de demande de stage en industrie qui sera examiné en commission régionale de **VOTRE** région.

### ➤ Cas d'un stage non agréé

**Stage non agréé = à faire agréer avant de postuler**

~ Rechercher une structure correspondant à vos attentes puis la contacter pour présenter votre projet

....si l'industriel est séduit par votre candidature et qu'il peut financer votre semestre... :

~ Contacter votre association/syndicat local afin qu'il vous aide et vous accompagne dans votre démarche. Celle-ci pourra notamment vous donner :

- la date de la commission d'agrément,
- les coordonnées de votre ARS ou le lien vers la documentation en ligne afin d'obtenir le dossier d'agrément,
- des conseils afin de remplir ce dossier si vous rencontrez des difficultés.

Les postes sont agréés au cours d'une commission d'agrément annuelle dans la région où l'industriel dépose son dossier.

**Attention : il est nécessaire de bien anticiper dans les régions où il n'y a qu'une seule commission d'agrément par an.**

Les délais des démarches pour faire agréer un poste *peuvent être très longs*, notamment parce que les industriels ne peuvent pas toujours prévoir leurs besoins à l'avance et il peut arriver qu'un dossier ne soit pas prêt avant ladite commission. C'est pourquoi, *à condition que le projet soit cohérent*, il est éventuellement possible de contacter le coordonnateur de la région du lieu de stage pour obtenir un agrément de manière temporaire et exceptionnelle. Cet agrément se fait après accord du coordonnateur régional de la filière DSPS qui doit être averti au minimum 3 semaines avant cette commission exceptionnelle. L'agrément sera attribué à la structure - pour l'interne ayant réalisé la demande. *(Dès lors qu'une structure est agréée, celle-ci peut accueillir autant d'internes qu'elle le souhaite - à condition que la commission régionale et le coordonnateur soient d'accord).*



Lorsque vous envisagez d'effectuer un stage industriel, il est préférable d'annoncer votre projet - avant toute démarche - à vos coordonnateurs (local et régional) + ARS. Aucune réponse de leur part n'est nécessaire, il s'agit là de prévenir en amont sur vos intentions.

### ➤ Accord définitif pour le stage industriel

Une fois que vous avez obtenu l'accord de l'industriel pour vous accueillir et vous rémunérer, il faudra ensuite obtenir l'accord de votre coordonnateur de DES et de l'ARS de votre région d'affectation et enfin, informer vos représentants locaux.

Par ailleurs, ces stages ne sont pas soumis aux commissions d'adéquation des postes et ne figurent pas sur la liste des choix proposés aux internes. Vous ne participerez donc pas aux choix de postes.

Il est donc nécessaire d'informer votre départ / arrivée :

| Ville de rattachement                           | Ville d'accueil                                  |
|---|--|
| Association locale<br>Affaires médicales du CHU | Association locale<br>Coordonnateur local<br>ARS |

### ➤ **Convention de stage**

Une convention doit ensuite être établie entre l'industrie / l'ARS / l'UFR de Pharmacie et votre CHU de rattachement. Elle doit être validée par votre coordonnateur de DES.

Cette convention définit les responsabilités des différents interlocuteurs ainsi que les termes de remboursement de votre salaire d'interne par l'industriel au CHU.

Vous trouverez une convention type sur le site internet de la FNSIP-BM. (6)

En pratique, vous restez donc employé par le CHU et soumis au statut d'interne : service de garde (qui peut être restreint à la demande de l'industriel), dix demi-journées de travail dont deux consacrées à la formation théorique (avec accord de l'industriel), 30 jours de congés payés.

## b) Les stages en instances de santé

### ➤ **Cas d'un stage agréé**

Vous pouvez retrouver la liste des postes en instances de santé agréés sur le site de l'ARS de chaque région ou sur les sites des associations / syndicats locaux d'internes / FNSIPBM. (7) Les postes en instances de santé sont dits « libres ».

La liste des postes agréés est remise à jour chaque année par les ARS après chaque commission régionale d'agrément.

Le système utilisé est la procédure **nationale**.

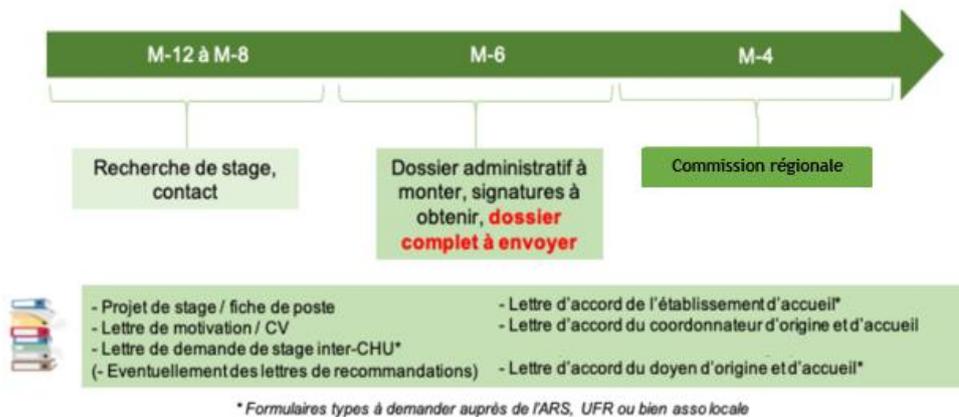
Il faut donc dans un premier temps vous assurer que le poste est bien agréé. Puis il vous faut prendre contact avec le responsable du stage afin de voir s'il souhaite vous accueillir. Dans ce contexte, il est souvent coutume de passer un entretien. Si le responsable accepte de vous prendre, il faudra alors constituer un dossier de demande de « stage libre » qui sera examiné en commission régionale de **VOTRE** région. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos représentants locaux pour connaître les dates limites de dépôt des dossiers et des commissions.

### ➤ **Cas du stage non agréé**

Comme pour les stages industriels, les postes en instance de santé sont agréés au cours des commissions d'agrément annuelles de la région auprès de laquelle l'instance de santé dépose son dossier.

Les démarches sont identiques à celles d'une demande d'agrément pour un stage industriel.

Une fois l'agrément obtenu : se référer aux paragraphes correspondants - ci-dessus.



### c) Les stages à l'étranger

Il est possible d'effectuer un stage à l'étranger cependant ceci n'est pas une mince affaire. En effet, aucune ARS n'est habilitée à agréer un stage à l'étranger, or un stage doit forcément être agréé. Ainsi, les stages à l'étranger effectués en **agences** ou en **industrie** relèvent de la **négociation** avec votre région d'origine (ARS et coordonnateurs) (*exemples* : passer par une procédure type interCHU ou prendre une disponibilité pour effectuer le stage qui sera validé à posteriori etc.)  
Deux stages à l'étranger - au maximum - sont autorisés.

#### Mémo

**Stage en industrie** → agrément national / dossier industrie

**Stage en agences / instances de santé** → agrément régional / dossier stage libre

**Stage à l'étranger** → industrie = dossier industrie / interCHU / disponibilité

## 6) Les outils clés pour obtenir un stage

Lors de la recherche d'un stage industriel notamment, vous serez amenés à :

- envoyer un **CV**
- rédiger une **lettre de motivation**
- passer un **entretien d'embauche**

**N.B.** : *Les conseils suivants seront également utiles tout au long de votre cursus et pour la suite de votre profession.*

### a) Le CV

Le CV pour une industrie est légèrement différent d'un CV pour l'hôpital (qui comporte généralement 2 pages avec les publications et posters accomplis).



Les CV diffèrent selon le pays. Si on vous demande un CV en anglais, il est préférable de le rédiger sous le « format anglais » (Cf google) : CV plus long, plus détaillé, sans photo.

En France, le CV doit si possible tenir en une seule page et doit mentionner clairement vos coordonnées.

Exemple de CV page suivante  
Ceci n'est qu'un exemple A  
ADAPTER



**Toujours** accompagner le CV d'une lettre de motivation. Cette lettre peut être incluse dans le corps du mail. Si elle est incluse dans le corps du mail, préférez un mail court, mais bien écrit, ciblé sur le poste et l'entreprise. Cela montre que vous ne bâclez pas les choses, que vous êtes sérieux et vraiment intéressé par ce poste en particulier. Cela leur permet également de vérifier que **vous savez écrire et vous exprimer !**



*Attention néanmoins à ne pas trop en faire, écrire des tartines sur l'entreprise dans laquelle vous passez votre entretien, en leur expliquant qu'ils sont les meilleurs, etc. La bonne stratégie est de leur expliquer ce que vous pourrez leur apporter sans toutefois avoir un discours prétentieux.*

Il est aussi intéressant de rédiger un CV dit « long » que vous garderez pour vous. Ce CV sera plus détaillé et contiendra le détail et dates des formations / nombre de gardes effectuées / congrès assistés / publications ou posters rédigés / cours donnés etc. Il servira de reminder en temps voulu.



## **b) L'entretien**

First, on **SE DÉ-TEND** ! Les industriels adorent recevoir des internes : on ne coûte pas si cher et nous sommes motivés pour apprendre et être rapidement opérationnels.

Ne pas oublier de prendre de quoi écrire (papier, stylo : *éviter le stylo donné par une entreprise concurrente...*) pour prendre des notes pendant l'entretien. Certains recruteurs peuvent également vous demander un retour écrit de l'entretien.

Voici une liste en vrac et non exhaustive de questions que peuvent être amenés à poser les recruteurs :

- Présentez-vous
- Donnez 3 qualités / 3 défauts (*has been mais à préparer, sait-on jamais*)
- Comment vous définiriez-vous en un mot ?
- Que dirait votre manager de votre dernière expérience ?
- Racontez-moi un de vos succès / un projet qui vous tient à cœur ?
- Avez-vous déjà connu une situation d'échec et comment avez-vous réagi ?
- Qu'envisagez-vous à la fin de votre internat ?
- Etes-vous à l'aise en anglais ?
- Pourquoi cette entreprise ? Pourquoi ce département ?
- Résumez en quelques phrases vos expériences

*Une partie de l'entretien peut être conduite en anglais, n'hésitez pas à vous préparer à cette éventualité !*

Ensuite à vous de poser vos questions ! C'est **essentiel** d'en préparer quelques-unes pour montrer sa motivation et son intéressement au poste, mais surtout pour s'assurer que l'équipe est préparée à vous recevoir (volonté de former les internes, disponibilités, projets intéressants, bonne ambiance).

N'oubliez pas, un entretien est aussi fait pour vous faire une idée des opportunités offertes par le poste, c'est au recruteur aussi de vous charmer !

#### En attendant un retour de l'entretien :

Il est souvent apprécié d'envoyer un retour par mail - après l'entretien - simplement pour remercier du temps passé, expliquer que l'échange a été intéressant et que vous êtes toujours motivé pour le poste.

Ne pas hésiter à relancer 1 ou 2 semaines après l'entretien si vous n'avez pas de réponse, cela montre que vous être vraiment intéressé (sans non plus harceler le recruteur).

#### c) Hey mate ! Do you speak English ?

I know this is an annoying question, but in the pharmaceutical industry people often speak English. Mostly in big international industry. All the email, all the procedures, some meeting are in English. But no worries, it's not that hard. And I'm pretty sure you understood everything I just wrote. What you can do is to do the TOEIC to show your manager that you can speak English. Also, you can force yourself to watch series / movies in English with French subtitles then English subtitles, also you can read English papers (article, newspaper, other). It helps a lot !!!



#### d) Les réseaux : LinkedIn, Leem, Viadeo...

Pensez à créer votre **profil LinkedIn**, et pourquoi pas en anglais ?



= le facebook des professionnels

Ce profil est très important, il présente votre CV et permet de contacter et d'être contacté par des recruteurs. (*P.S. : remplir correctement votre profil car ce sont des algorithmes qui permettent de vous sélectionner en premier lieu*).

Rejoignez également la page **@PIBM** où vous pourrez entrer en contact avec d'anciens internes PIBM.

Vous pouvez aussi créer des alertes pour les postes recherchés sur le LEEM, JobIndeed, etc.

Ou tout simplement en naviguant sur des moteurs de recherche, vous pourrez trouver des sites de recrutement et des conseils sur les rédactions de CV et sur les entretiens d'embauche.

## 7) Les débouchés professionnels de l'option DSPS

Les possibilités sont multiples ! En effet, chaque centre d'intérêt des internes peut être une carrière et un débouché potentiel.

Un interne DSPS peut trouver sa place dans différentes structures, comme par exemple :

|  |   |   |
|--|---|---|
| <p><b><u>L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE</u></b><br/>On y retrouve environ 1/3 des internes en DSPS et ce dans tous les domaines d'activité.</p>                                    | <p><b><u>INSTANCES DE SANTÉ</u></b><br/>ANSM, HAS, ANSES, ARS, ministère de la santé...<br/>(évaluation médicale, médico-économie etc.)</p>           | <p><b><u>STRUCTURES DE RECHERCHE</u></b><br/>Postes de chercheurs dans diverses structures: publiques ou privées : laboratoire de recherche à la fac (MCU, PU...), INSERM, CNRS, industrie en R&amp;D ...</p> |
| <p><b><u>SERVICES HOSPITALIERS</u></b><br/>(hors PUI)<br/>Centre d'investigation clinique, information médicale, CRPV, service du management qualité, services de soins...</p> | <p><b><u>PUJ</u></b><br/>Essais cliniques, dispositifs médicaux, préparation et contrôle ... (mêmes statuts que les autres anciens internes PHPR)</p> | <p><b><u>CARRIÈRES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES</u></b><br/>Possibilité de faire une thèse d'Université avec accès aux carrières hospitalo-universitaires (postes d'AHU, MCU-PH, PUPH...)</p>                     |

### a) Carrières dans l'industrie pharmaceutique

#### ➤ Les statuts de l'industrie pharmaceutique :

Ce point est important car méconnu en général !

Différents statuts existent dans l'industrie pharmaceutique en fonction des diplômes obtenus mais surtout de l'expérience professionnelle acquise. C'est là qu'il est indispensable de préciser que l'internat est une réelle expérience professionnelle, il faut la valoriser comme telle et ne pas parler de « stages » !

Ces différents statuts vont schématiquement englober : le **stagiaire**, le **pharmacien junior**, le **pharmacien assistant** « chargé de », le **pharmacien adjoint**, le **pharmacien délégué intérimaire (PDI)**, le **pharmacien délégué (PD)**, le **pharmacien responsable intérimaire (PRI)** et enfin le **pharmacien responsable (PR)**.

Les statuts « à responsabilités » (PDI, PD, PRI et PR) sont encadrés par une législation stricte et nécessitent une expérience particulière. **(8)**

En bref, pour être PD ou PR :

- Dans un établissement fabricant, importateur ou exploitant :

Le pharmacien ayant 6 années d'études au moins doit justifier d'une expérience de 6 mois au moins dans « un ou plusieurs établissements autorisés à fabriquer ou à

importer des médicaments ou produits dans un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ».

- Dans un établissement dépositaire, grossiste-répartiteur, distributeur en gros, distributeur de médicament :

Le pharmacien ayant 6 années d'études au moins doit justifier d'une expérience pratique d'au moins 6 mois dans « un établissement pharmaceutique, une officine de pharmacie ou une pharmacie à usage intérieur. »

**Important** : (8) « tout ou partie de cette expérience peut, le cas échéant, avoir été acquise au cours de stages d'internat au-delà de sa première année dans ces établissements » !

L'internat forme donc des Pharmaciens Responsables pour peu qu'on ait inclut les bons postes dans nos maquettes !

Il existe néanmoins des subtilités quant aux prérequis spécifiques des sites dits « fabricants » et ceux dits « exploitants ». Il est nécessaire de se renseigner auprès de l'Ordre des Pharmaciens au préalable.

*Par exemple*, pour un site exploitant, il faut justifier d'une expérience de 6 mois dans des activités de suivi des lots et 6 mois en pharmacovigilance.

Dans tous les cas, pour pouvoir prétendre à un tel statut, il faut pouvoir justifier de ces activités (attestation de l'employeur en général).

De plus, ces postes à haute responsabilité engagent votre diplôme mais pas uniquement.

Des sanctions pénales peuvent avoir lieu. Une expérience solide dans l'industrie pharmaceutique est conseillée pour ne pas prendre de risque inutile et donc ne pas être trop pressé. Cela peut demander du temps pour se construire un parcours solide.

### ➤ Où trouver un poste dans l'industrie pharmaceutique?



#### Internet

- Site du LEEM (Les entreprises du Médicament) : [www.leem.org](http://www.leem.org)

- **LinkedIn**

#### Autres

- Moteurs de recherche: « emploi pharmacien »
- Faire jouer son réseau ++++

#### Site des entreprises

- Rubrique « carrières »

Le LEEM = organisation professionnelle qui fédère et représente les entreprises du médicament présentes en France. Il promeut des démarches collectives de progrès, de qualité et de valorisation du secteur.

Vous y retrouverez des fiches détaillées des différents métiers destinés aux pharmaciens.

## **b) Carrières dans les instances de santé**

L'internat DSPS permet également d'acquérir des compétences en instances de santé. *Par exemple*, pour ne citer que les principales agences de santé, des débouchés sont possibles à :

### **L'ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des dispositifs médicaux) dont les missions sont :**

- **l'évaluation** scientifique et technique : qualité / efficacité / sécurité d'emploi des médicaments et produits biologiques ;
- la **surveillance** continue des effets indésirables prévisibles / inattendus des produits de santé ;
- **l'inspection** des établissements de fabrication, d'importation, de distribution, de pharmacovigilance et qui mènent des essais cliniques ;
- le **contrôle** en laboratoires pour libérer des lots de vaccins et médicaments dérivés du sang, le contrôle de produits présents sur le marché, prélevés lors d'inspections, saisis par les autorités judiciaires ou les douanes.

Différents pôles de l'ANSM répartis sur 3 sites: Saint-Denis (région Parisienne), Vendargues (près de Montpellier) et Lyon.

### **La HAS (Haute Autorité de Santé) :**

La HAS est une autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique.

- **Evaluation** pharmaco-économique des produits de santé et dispositifs médicaux ;
- **Elaboration** des avis d'efficience ;
- **Participation** à la mise à jour des différents guides médico-économiques.

Le site de la HAS se situe à Saint Denis (région Parisienne).

### **Le Ministère des Solidarités et de la Santé :**

Préparation et mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de la solidarité, de la cohésion sociale, de la santé publique et de l'organisation du système de santé. Sous réserve des compétences du ministre de l'Action et des Comptes publics, il prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine de la protection sociale.

Plusieurs structures au sein de ce ministère où le pharmacien a un rôle important dont :

- Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)
- Inspection Générale de l'Offre de Soins (IGAS)

### **Les ARS (Agences Régionales de Santé) :**

Relais des actions du Ministère des Solidarités et de la Santé au niveau régional.

Le pharmacien inspecteur de Santé Publique par exemple :

- Participation au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Contrats de Bon Usage sur le médicament et les dispositifs médicaux ;
- Chargé du pilotage de certaines actions de surveillance sanitaire régionales.

### **Les OMEDIT (Observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique) :**

Les OMEDIT sont des structures régionales pilotées par les ARS.

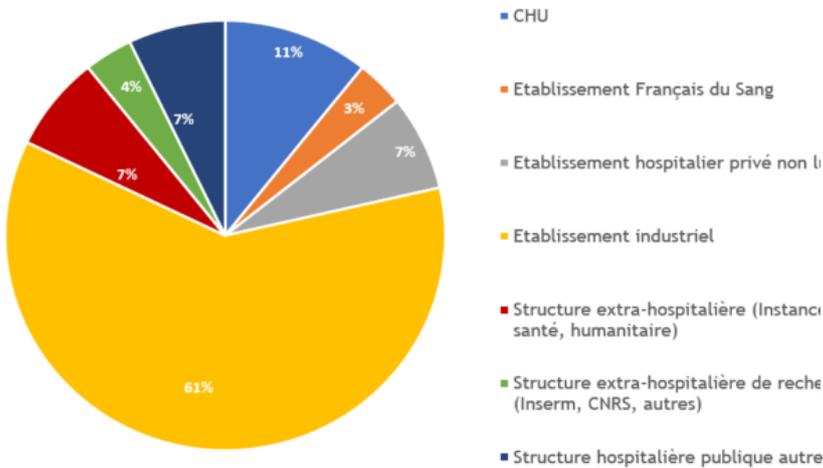
Le pharmacien peut être chargé de missions variées dans l'accompagnement des établissements de santé et des professionnels telles que :

- Le bon usage des médicaments, dispositifs médicaux et la maîtrise des dépenses ;
- La prévention des erreurs médicamenteuses, et la gestion des événements indésirables ;
- La certification des établissements de santé ;
- L'information sur les produits de santé.

**A noter que toutes ces instances possèdent des postes agréés et sont donc accessibles pendant l'internat !**

Enquête réalisée auprès de 28 anciens internes de la filière PIBM / données 2017+2018 :

**Dans quelle structure avez-vous trouvé votre premier emploi ?**

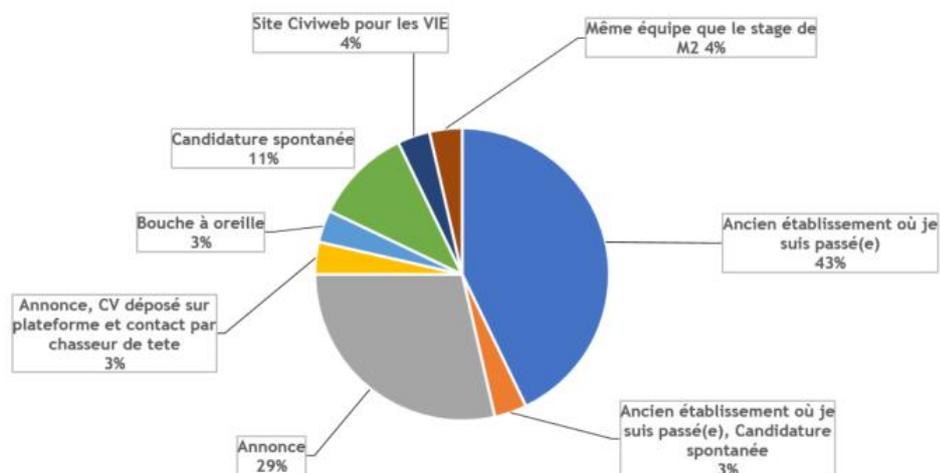


**Votre (vos) formation(s) complémentaire(s) ont-elles été mises en valeur pour votre recrutement ?**



Les internes de cette filière ont principalement trouvé leur premier emploi dans un établissement industriel. Pour la majorité d'entre eux, leur(s) formation(s) complémentaire(s) ont été mises en valeur pour le recrutement.

**Comment avez-vous trouvé votre 1er emploi ?**



La majorité des internes de cette filière ont trouvé leur premier emploi au sein d'un établissement fréquenté au cours de leur internat.

## 8) Quels changements par rapport à l'ancienne option PIBM ?

Cette nouvelle filière DSPS vient remplacer la filière PIBM existante depuis 2009. Globalement PIBM = DSPS et permet d'accéder aux mêmes métiers.

Cependant, il est à noter des changements, correspondant pour la plupart du temps à des **ajouts** :

### ➤ Le contrat de formation :

Etabli en début de cursus - avec le coordonnateur local - il entraîne la nécessité d'anticiper plus en amont son projet professionnel dans les grandes lignes. Il engage l'interne tout au long de son cursus et de ses choix de stages et formations théoriques.

**!/ Rien n'est figé, possibilité de se réorienter (toujours en justifiant son choix).**

### ➤ Autres documents :

Associé à ce contrat, l'interne disposera d'un **portfolio** (= *carnet de stage*, où se trouveront des *fiches d'évaluations de stage* (concernant l'interne et rempli par le référent du stage)) permettant le suivi des acquis théoriques et pratiques.

Par ailleurs, à la fin de chaque stage, l'étudiant remplira une **grille d'évaluation** de la qualité de son stage (aspects pédagogiques + conditions de travail et d'exercice) sous forme anonyme, la fiche sera ensuite transmise au doyen de l'UFR, au président de la CME et aux coordonnateurs local et régional.

*CME = Commission Médicale d'Etablissement*

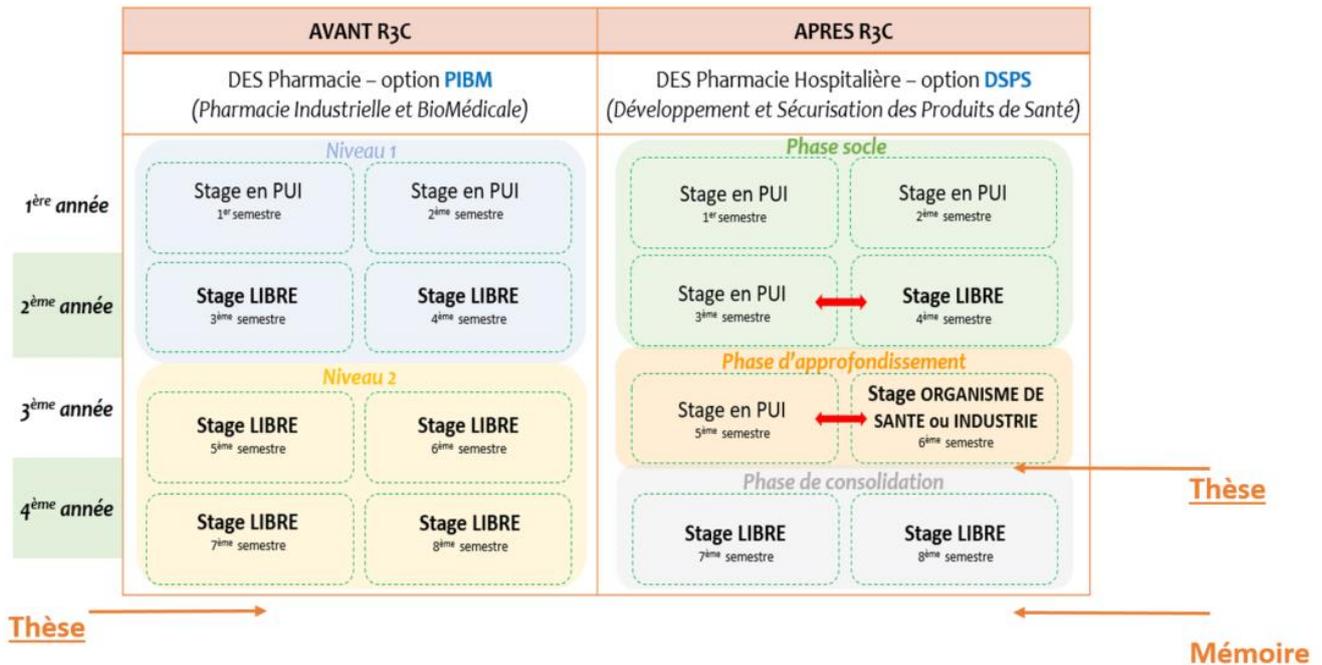
### A noter

Il existe différentes commissions qu'il est important de connaître :

| Commissions ancienne réforme   | Commissions nouvelle réforme   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission pédagogique interrégionale : évalue les besoins de formation</li> <li>- Commission d'inter région : se réunit en deux formations : une <b>formation en vue de l'agrément des lieux de stage</b> + une <b>formation en vue de leur répartition</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collège national des enseignants de la spécialité de pharmacie hospitalière</li> <li>- Commission régionale de coordination</li> <li>- Commission d'évaluation des besoins de formation (région)</li> <li>- Commission en formation en vue de la répartition (région)</li> <li>- Commission en formation en vue de l'agrément (région)</li> </ul> |

➤ Le nombre de stages libres :

Il n'y aura plus que **2 semestres libres** entre les semestres 4 et 8 (pendant la phase de consolidation) alors que les 4 derniers semestres de l'internat étaient entièrement libres.



De plus, au niveau du nombre de stages dits « libres » :

- Avant R3C = PIBM = 6 stages libres
- Après R3C = DSPS = 4 stages libres

➤ Les agréments :

Les stages spécialisés (en instances, agences de santé) étaient accessibles de 2 manières :

- Au choix des postes dans son inter région
- Via une demande d'inter-CHU lorsqu'ils se trouvaient hors de son inter région

**Désormais**, c'est la structure qui est agréée, ainsi un agrément peut ouvrir plusieurs postes à répartition. On parle d'**agrément régional (avec procédure de type nationale)**. Un dossier sera à constituer au même titre que pour les stages en industrie.

➤ Ajout de Formations Spécialisées Transversales (FST) : Cf 4-a.

## Pour conclure

L'internat DSPS est une formation à part entière qui se choisit, se construit au gré des envies, de l'évolution du métier de pharmacien, des réalités du marché, etc.

Le principal objectif de l'option DSPS est de permettre à l'interne de se **spécialiser** dans un domaine tout en gardant une **connaissance approfondie du milieu hospitalier**.

Les débouchés sont **nombreux et variés** : industries pharmaceutiques, agences de santé, milieu hospitalier...



N'hésitez pas à être curieux et vous renseigner sur toutes les possibilités qui s'offrent à vous !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM :  
[yppibm@fnsipbm.fr](mailto:yppibm@fnsipbm.fr) ou les VP PIBM-DSPS au local.

## Références :

- (1) Arrêté du 4 octobre 2019 portant organisation du troisième cycle long des études pharmaceutiques
- (2) <http://www.fnsipbm.fr>, rubrique Formations et stages > stages industriels > tableau national des stages en industrie et fiches de postes
- (3) <http://www.fnsipbm.fr>, rubrique Formations et stages > carte des formations en France
- (4) <https://mastersdu.anepf.org/explorer-les-formations/>
- (5) <http://www.fnsipbm.fr>, rubrique Formations et stages > stages industriels > procédure d'obtention d'un stage industriel
- (6) <http://www.fnsipbm.fr>, rubrique Formations et stages > stages industriels > exemple de convention
- (7) <http://www.fnsipbm.fr>, rubrique Formations et stages > stages en instances de santé > tableau des stages en instances de santé
- (8) Code de la Santé Publique, partie réglementaire, Livre 5 : Pharmacie, Titre 2 : Dispositions particulières aux divers modes d'exercice de la pharmacie, Section 1 : Des entreprises, établissements pharmaceutiques ou organismes mentionnés aux articles L. 596, L. 596-1, L.596-3 et L. 670-3, Paragraphe 3 : Conditions d'exercice des pharmaciens responsables et délégués articles R.5112 à R.5112-11.



## Historique du document :

| <b>Version</b> | <b>Date</b> | <b>Auteur</b>        | <b>Validé par</b>                                | <b>Action</b>        |
|----------------|-------------|----------------------|--|----------------------|
| V.1            | 03/2020     | Anaïs BERNARD-ARNOUX | FNSIP-BM + VP PIBM<br>SIPHIF + VP PIBM<br>SIPHIL | Création du document |